

ARRETE

PORTANT TABLEAU(X) ANNUEL(S) D'AVANCEMENT DE GRADE

m. François BOCK, Le Maire / Président du CCAS de GENCAY

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération en date du 4 mars 2024 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2023,

Vu l'arrêté en date du 16 décembre 2020 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 6 ans,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade d'Aide-Soignante de classe supérieur

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	TEXIER MARIE NOELLE	Femme	Aide Soignante de classe normale	././.....	.22/04/2024.....

Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1er janvier 2021)

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	1

Avancement au grade d'Agent Social principal 1^{ère} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	GAILLARD MAGALIE	FEMME	Agent Social principal 2 ^{ème} classe	.././.....	22/04/2024.
2	BACHELIER VALERIE	FEMME	Agent Social Principal 2 ^{ère} classe	.././.....	22/04/2024
3	MEMIN VANESSA	FEMME	Agent Social Principal 2 ^{ère} classe	.././.....	22/04/2024.
4	ALPHONSE PAULINE	FEMME	Agent Social Principal 2 ^{ère} classe		22/04 /2024
5	BELLOUARD VANESSA	FEMME	Agent Social Principal 2 ^{ère} classe		22/04/2024
6	DELHOME CHRISTELLE	FEMME	Agent Social Principal 2 ^{ère} classe		22/04/2024
7	BEGOIN PATRICIA	FEMME	Agent Social Principal 2 ^{ère} classe		22/04/2024

Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1er janvier 2021)

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	11
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	11
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	11
Effectif du grade d'avancement	0	11

Avancement au grade d'Agent de Maitrise principal

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
2	MESMIN BENOIT	HOMME	Agent de Maitrise	.././.....	22/04/2024.

Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1er janvier 2021)

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	0
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	0
Effectif du grade d'avancement	1	0

Avancement au grade d'Adjoint Technique principal 1^{ère} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	MERIGARD KATIE	FEMME	Adjoint Technique Territorial principal 2ème classe	.././.....	22/04/2024.....

Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021)

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Gencay le 22/04/2024
 P/ M. François BOCK,
 Maire et Président du CCAS de GENCAY

C.C.A.S. - Gencay



La Vice-Présidente
 Monique GUILLEMINAUD

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Notifié à l'intéressé(e) le

